

**Département de la Haute Savoie**

**Commune des CONTAMINES MONTJOIE**

**ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA RÉVISION  
DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRn)**

**Du 8 Février au 11 Mars 2016**

**AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

[ rappel :

« La commune de Contamines Montjoie se situe sur le versant sud ouest du massif du mont Blanc et occupe le haut du bassin versant du Bon Nant (affluent rive gauche de l'Arve).

Les Dômes de Miage (3600 m) et le massif de Tré la Tête (3m) dominant sur la rive droite du BonNant ; sur la rive gauche les crêtes du Mont Joly et culminent entre 2500 m et 2800 m)

Contamines -Montjoie ,est une commune touristique : l'hiver un domaine skiable s'est développé sur le versant est du col du Joly (une liaison existe vers Hauteluce sur l'autre versant) ; l'été la commune est le « royaume » de la randonnée (elle se trouve sur l'itinéraire du tour du Mont Blanc, l'alpinisme est également développé sur les Dômes de Miage et l'aiguille de Tré la Tête ; une base de loisirs et un important camping complètent l'équipement touristique.

L'activité agricole et forestière autrefois bien vivante est devenue secondaire mais n'a pas disparue.

Il faut noter la présence dans la partie haute de la commune de la Réserve Naturelle de Contamines Montjoie

Le relief très accentué de la commune , le climat montagnard auquel elle est soumise et les conditions géologiques génèrent des aléas importants : avalanches , crues torrentielles , laves torrentielles , ruissellement , glissement et instabilité de terrain . Depuis plus d'un siècle ces phénomènes sont répertoriés et suivis (notamment par le service RTM de Haute Savoie)

L'omniprésence des ces phénomènes a conduit à l'élaboration d'un 1<sup>er</sup> Plan d'Exposition aux Risques Naturels sur la commune (PER approuvé par arrêté préfectoral DDAF-RTM 87-11 du 8 Décembre 1987).

A la suite de la laves torrentielles survenue au mois d'août 2005 ainsi que pour prendre en compte une meilleure connaissance des aléas , il a été décidé de réviser ce document (arrêté préfectoral 2011.203-0013 du 22 juillet 2011) .

Après avoir fait l'historique des **phénomènes naturels** recensés, le dossier les décrit de façon précise :

- les crues torrentielles : chaque cours d'eau est analysé ,
- les laves torrentielles : Nant d'Armanette , Nant Rouge.
- Les terrains hydromorphes,
- ravinement , ruissellement,
- les mouvements de terrain (glissements, chutes de blocs ...),
- les avalanches : les principaux couloirs de la commune sont analysés,

Tout ceci a été synthétisé dans la **carte de localisation des phénomènes historiques**

Les **aléas** pour les différents types de phénomènes sont décrits en détail et ont été cartographiés.

Par ailleurs **les enjeux** , c'est à dire les biens, les personnes, les activités ... sont évalués qualitativement et cartographiés.

Enfin , au vu de tous ces éléments, la **carte réglementaire des risques** a été établie ; elle cartographie les zones suivantes :

- zone rouge : (zone inconstructible) correspond à toutes les zones d'aléas fort et aux secteurs naturels d'aléas moyens.
- zone bleu foncé : (constructibles sous fortes contraintes, nouvelles constructions interdites) correspond aux zones d'aléas fort déjà urbanisées.

- one bleu : (constructibles sous conditions) correspond aux zones d'aléas faible ou moyen.
- one bleu clair : (constructibles sous conditions) correspond aux zones d'aléa maximum vraisemblable d'avalanches.
- zone verte : zones forestières assurant un rôle de protection contre les avalanches ou les chutes de pierre.
- zone blanche : (constructible au regard du PPRn) zone où l'aléa est considéré comme nul ou négligeable et sans enjeu particuliers.

Un **règlement** complète cette carte et définit pour chaque zone des mesures à prendre pour réduire le risque . »

Le Commissaire Enquêteur soussigné considère que :

### **Sur la forme :**

L'enquête publique a été prescrite conformément aux textes réglementaires.

La publicité a été faite , en temps voulu par affichage et avis dans la presse . Une information a également été faite sur le site internet de la commune.

La D.D.T a fait parvenir un flyer dans toutes les boîtes aux lettres de la commune annonçant le déroulement de l'enquête et a, par ailleurs, mis sur le site de la Préfecture

L'enquête a été organisée pendant les vacances de Février pour tenir compte de l'importance des résidences secondaires et de la fréquentation touristique.

Au préalable la concertation, prévue réglementairement, s'est déroulée en 2013.

Les conditions d'accueil du public étaient très satisfaisantes.

L'enquête proprement dite s'est déroulée sans incident; je dois cependant noter qu'une personne n'a pas pu me voir le jour de la dernière permanence (beaucoup de monde ce jour là)

Le dossier présenté était complet, clair et bien présenté. Sa compréhension était facilement accessible (on peut cependant noter que la carte des aléas est parfois peu lisible en raison de la définition très détaillée de leur cartographie.

La participation du public a été importante : 26 personnes sont venues aux permanences . J'ai reçu 17 courriers et courriels et 11 annotations ont été faites sur le registre d'enquête.

### **Sur le fond**

La présence prégnante de risques naturels (avalanches, crues torrentielles, laves torrentielles, glissement de terrain, chutes de bloc ...) sur la commune de Contamines Montjoie est incontestable.

Un Plan d' Exposition aux Risques ( PER ) a ainsi été mis en œuvre en 1987.

Suite à la survenue de l'importante lave torrentielle en 2005 sur le Nant d'Armanette, l'État a décidé de réviser ce document pour tenir compte de cet événement et pour actualiser les autres risques. La démarche est tout à fait louable et a ainsi abouti, après plusieurs études complémentaires (notamment pour évaluer le risque centennal au niveau du Nant d' Armanette) et compilation

d'archives, au projet de PPRn soumis à la présente enquête. Je considère ce document très complet et prenant en compte tous les risques.

En ce qui concerne le zonage en rive gauche du Nant d'Armançette, qui a été l'objet de courriers très argumentés, je considère que celui-ci est justifié (il prend en compte les études faites que je ne peux objectivement contester) même si on peut comprendre le désarroi des personnes concernées par la zone 640ZIm au hameau du Cugnon.

Toujours sur le secteur du hameau du Cugnon, la question de la prise en compte des travaux de protection (programmés en 2017) est un élément qui me paraît important : en effet il me semble que tout projet (et a fortiori toute contrainte) pour être accepté doit être compris. S'il est effectivement difficile de nier le risque sur cette zone il serait incompréhensible que des travaux conséquents de protection, réalisés par la collectivité (Communes, SM3A) et avec des financements publics ne se traduisent pas par une reconnaissance de leur efficacité.

Par ailleurs les remarques émises par le public portent, essentiellement, sur des interrogations concernant le classement de leur parcelles qui ont pu être éclaircies par la D.D.T : les remarques des courriers C1 (), C8() pourraient être prises en compte.

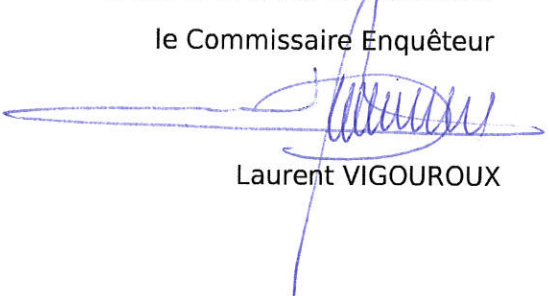
Aucune remarque ne remet globalement en cause le projet de PPRn de Contamines Montjoie.

Le Plan de Prévention des Risques naturels de la commune de Contamines Montjoie , en affichant clairement tous risques potentiels, va permettre de mieux gérer la sécurité des biens et des personnes.

En conséquence je donne **un avis favorable** au projet de révision du PPRn de la commune de CONTAMINES MONTJOIE avec la **recommandation suivante** : le PPRn devra être révisé pour tenir compte des travaux de protection une fois ceux ci réalisés.

à BONNEVILLE le 11 Avril 2016

Le Commissaire Enquêteur



Laurent VIGOUROUX